



Lettres de la présidente de la CDC

par Shauna Van Praagh

Lettre no 14

26 septembre 2024

Alors que la Commission du droit se prépare pour les premières sessions de nos *Dialogues d'écoute et découverte* de la saison d'automne, je me surprends à réfléchir au chemin parcouru et à l'essor que nous avons connu depuis le lancement de la série il y a un an. Nous avons désormais une équipe, un emblème, un site web, un conseil consultatif et un réseau de partenaires en pleine expansion ! Notre premier rapport annuel, qui couvre la période allant de juin 2023 à mars 2024, devrait être déposé au Parlement dans les semaines à venir, et nous sommes impatients de le partager avec fierté et une énergie confiante.

L'un des principaux développements, aujourd'hui bien lancé, est le premier grand projet de recherche de la Commission du droit, axé sur les organismes de bienfaisance au Canada et sur le droit canadien. Il s'agit d'un projet qui répond aux trois volets de la raison d'être de la Commission du droit - vivre le droit, poursuivre la justice, renouveler l'espoir - et nous sommes convaincus qu'il trouvera un écho auprès des individus et des communautés, ainsi qu'auprès des acteurs et des institutions au sein et au-delà du monde juridique canadien.

Au Canada, la bienfaisance concerne un éventail extraordinairement large de secteurs, d'actions, d'engagements et d'objectifs - des arts à l'éducation, des congrégations religieuses aux groupes de défense des droits de la personne, des sports pour les jeunes à la prévention de la cruauté envers les animaux, de la sécurité alimentaire à la justice climatique, de l'avancement de la recherche médicale à l'innovation dans le domaine du logement. Les organisations caritatives sont de toutes formes et de toutes tailles, des petites organisations locales aux grandes fondations philanthropiques. Sur une échelle allant du local à l'international, les organisations caritatives et les projets caritatifs contribuent à la gouvernance et au bien-être de notre société contemporaine, démocratique et diversifiée.

Le fait que les organismes de bienfaisance emploient environ 10 % de la main-d'œuvre à temps plein du Canada et représentent environ 8 % de notre produit intérieur brut montre à quel point ils jouent un rôle important dans notre vie quotidienne. Mais au-delà de ces statistiques, nous savons que la charité, en tant que concept, en tant que pratique, en tant que sens du devoir moral, en tant que dévouement au bien commun, fait partie intégrante de la vie quotidienne des gens à travers le Canada. Identifiée et valorisée à travers les traditions et les cultures, la charité est impliquée dans la façon dont nous tendons la main, confrontons l'injustice, encourageons l'apprentissage et réalisons des rêves.

Lors d'une récente conversation au bureau de la CDC à Ottawa, alors que les membres de notre équipe racontaient leurs vacances d'été, j'ai raconté que j'avais apprécié les productions de *Les Misérables* et de *Come from Away*, toutes deux organisées par le Centre national des Arts. Cela m'a amené à réfléchir à la façon dont les deux histoires - l'une tirée du roman classique de Victor Hugo, l'autre ancrée dans l'expérience réelle d'une petite communauté canadienne - sont explicitement et inéluctablement liées à la charité et au droit.





Come from Away met en vedette les habitants de Gander, à Terre-Neuve, où des avions du monde entier ont été contraints d'atterrir le 11 septembre 2001 en raison de la fermeture de l'espace aérien américain. Comme le montre l'entraînante première chanson, « Welcome to the Rock », la gentillesse manifestée à un moment de terreur et de tragédie est remarquable et inspirante. Comme l'a fait remarquer l'un de mes collègues, l'histoire démontre l'incroyable force et la capacité de l'esprit humain et de la communauté. Le fait d'assister à un spectacle qui témoigne d'une immense générosité à l'égard d'étrangers « venus d'ailleurs » l'a rendu très fier d'être Canadien.

D'où vient cette obligation de bien faire ? Comme l'a fait remarquer un autre membre de l'équipe de la Commission du droit, *Les Misérables* montre à quel point la question et ses nombreuses réponses possibles peuvent être compliquées. Pour Victor Hugo, a rappelé ce collègue, la philanthropie peut en effet servir d'outil de justice sociale puissant et transformateur. Mais la rédemption humaine, l'amour et l'espoir - et le contexte socio-économique et politique dans lequel ils sont nourris ou détruits - ne sont jamais simples ou directs. *Les Misérables* souligne le pouvoir de la charité tout en examinant les acteurs et les actions qui se présentent comme charitables et au service du bien public.

Dans un article récent, publié en juillet 2024 dans *The Philanthropist Journal*, une revue portée à mon attention par un autre membre de notre équipe de la CDC, le président de CanadaHelps a examiné une étude qui montre comment les liens significatifs des Canadiens avec les autres sont un indicateur frappant de leur niveau individuel de dons de charité et, plus généralement, de leur niveau de générosité et d'engagement civique. À mesure que nos liens sociaux se diluent, notre sentiment d'être, d'agir et d'avoir de bons voisins s'affaiblit également. Tout ceci suggère que la solidité du tissu social de notre pays est liée à notre volonté de donner avec générosité, de retrousser nos manches et de nous rassembler dans l'action.

Quels sont les rôles et les responsabilités du droit dans la reconnaissance, la facilitation et l'encouragement de la charité dans le Canada contemporain? C'est la question clé qui sous-tend notre projet sur la charité et les organismes de bienfaisance dans ce pays. Un membre du Conseil consultatif de la CDC a récemment partagé le message perspicace suivant, formulé par le rabbin Jonathan Sacks d'Angleterre : « L'optimisme est la conviction que les choses vont s'améliorer. L'espoir est la conviction que nous pouvons améliorer les choses ». La charité semble inextricablement liée à cette capacité humaine d'améliorer les choses.

Au fur et à mesure que notre projet se développe grâce aux contributions attendues de juristes et de non-juristes dotés d'une expertise et d'une expérience, la CDC se réjouit de combiner l'apprentissage avec l'engagement, le partage avec la réparation, et l'analyse juridique avec la construction de la communauté. La réforme du droit est loin d'être le seul moyen de soutenir la pratique de la charité, de favoriser des relations de voisinage significatives ou de renouveler l'espoir, mais elle peut être un moyen important de réaliser ces trois objectifs.